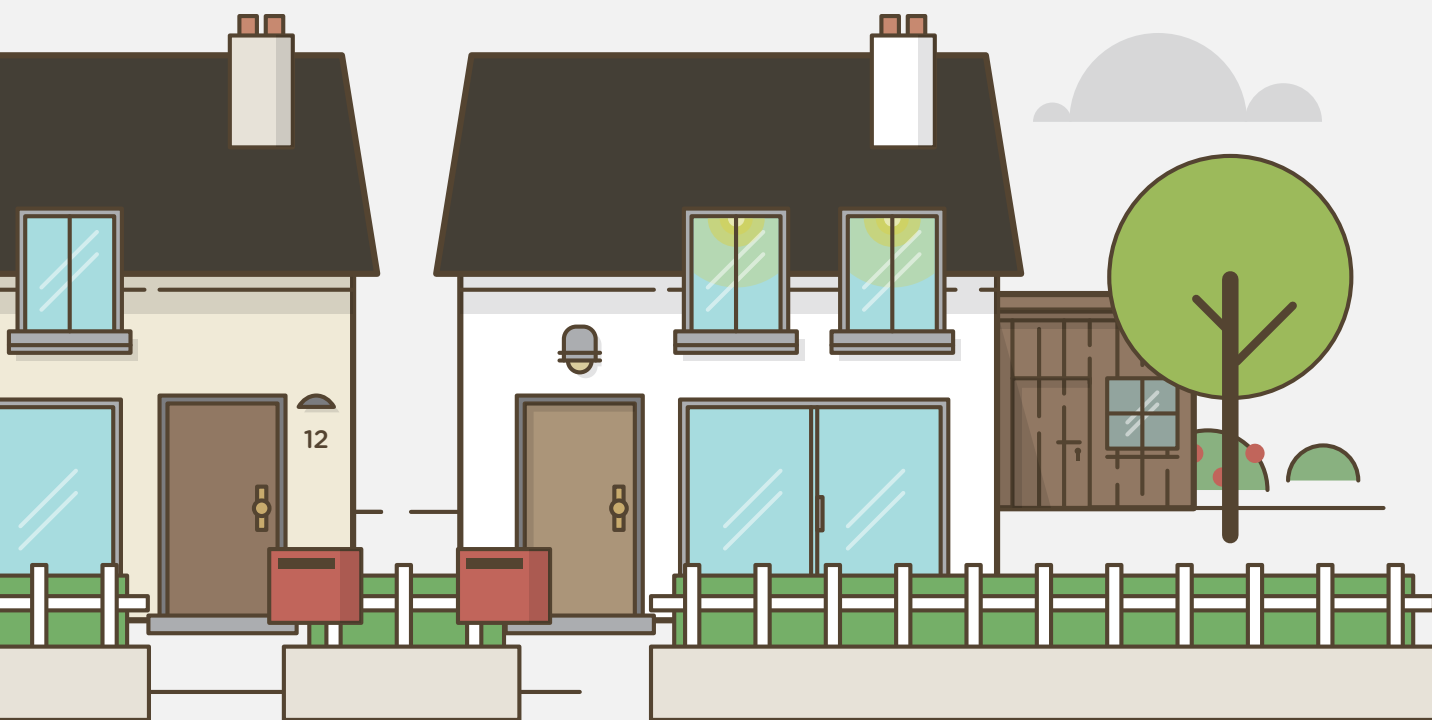


Construire
chaque jour la banque
qui va avec la vie.

Crédit Mutuel
de Bretagne



Protéger votre habitat des intrusions : les bons réflexes

Ce petit guide vous présente les bons réflexes à mettre en place. Afin de minimiser les risques d'effraction de votre habitat, vous trouverez également les principales solutions qui existent pour améliorer la sécurité de votre habitation (sans pour autant transformer votre maison en blockhaus avec des grilles à toutes les fenêtres).



Bien connaître les risques pour mieux se protéger



L'INHESJ (Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice) a recensé 4 profils-types de voleurs :

1. LE CAMBRIOLEUR SOLITAIRE (ET OPPORTUNISTE) :

Il agit en fonction des occasions qu'il rencontre, souvent récidiviste, il commet des larcins peu élaborés, sans repérage. Il profite des occasions qu'il rencontre. Il recherche en priorité l'argent liquide et les bijoux.

2. LE CAMBRIOLEUR QUI OPÈRE DANS SON QUARTIER :

Il s'attaque aux domiciles du secteur où il réside. Souvent jeune, il procède seul ou en bande

organisée. Il vole tout ce qui va pouvoir lui rapporter quelque chose, qu'il va pouvoir revendre rapidement.

3. LE CAMBRIOLEUR PROFESSIONNEL :

Il est équipé de matériel plus élaboré que le simple tournevis et le pied de biche. Il effectue quasi systématiquement des repérages dans une zone bien définie à l'avance. Il effectue soit plusieurs vols à la chaîne dans un temps assez court, soit il cible un butin et une maison bien précise.

4. LES CAMBRIOLEURS ORGANISÉS EN RÉSEAU :

Ils opèrent de manière quasi industrielle, chaque personne a une fonction bien précise, du repérage au passage au vol puis à la revente des objets. Ils opèrent de manière cyclique et se déplacent régulièrement pour effectuer des vols tout autour de la zone où ils se trouvent. Ils sont très mobiles et les objets volés sont vite revendus, souvent hors de France.

Quelques chiffres*



- > **Un cambriolage prend moins de 5 minutes en moyenne, c'est très rapide !** Les voleurs abandonnent dans la majorité des cas s'ils rencontrent des difficultés à forcer les accès, autour de 3 minutes d'efforts infructueux.
- > **Les cambriolages ont lieu majoritairement en semaine et en plein jour.** Les périodes de congés d'été et de Noël provoquent une hausse significative de cambriolages (1/3 des cambriolages ont lieu durant les mois de juillet, août et décembre).
- > **Il y a environ 250 000 cambriolages/an en France**, et autant de tentatives de cambriolages, soit près d'1 cambriolage toutes les 90 secondes.
- > **Plus de 40 % des effractions** sont effectuées en forçant ou fracturant **la porte d'entrée**.
- > Les ménages vivant dans une agglomération de plus de 100 000 habitants sont presque **2 fois plus exposés aux cambriolages qu'en milieu rural**.
- > Un logement victime d'un cambriolage a une probabilité **6 fois supérieure** à un autre d'être à nouveau ciblé par des cambrioleurs.



En cas d'absence ma maison paraît toujours habitée



Si vous ne devez retenir qu'une seule chose de ce guide, c'est celle-ci :

"Une maison qui paraît habitée n'attirera pas l'attention des cambrioleurs, ceux-ci recherchent en priorité la tranquillité et l'absence des occupants pour effectuer une effraction".

En période de forte chaleur, si vous souhaitez préserver la fraîcheur de votre intérieur en fermant les volets, ne les fermez pas complètement, cela évitera une mauvaise interprétation de cambrioleurs éventuels.

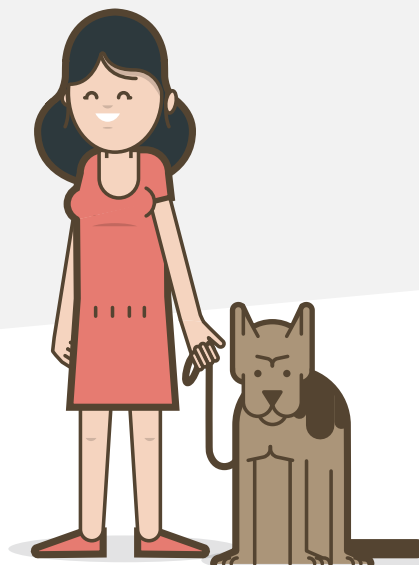
La présence d'un occupant dans une maison ou un appartement réduit le risque de vol de presque 45%*.

Pour que votre maison paraisse habitée, il existe différents moyens simples et efficaces :

- ✓ **Rapprochez-vous de vos voisins**,entraidez-vous lors de vos absences ou faites appel à des proches, ne serait-ce que pour éviter que du courrier s'accumule dans votre boîte aux lettres. Cela ne coûte rien, c'est très efficace et cela participe aussi à avoir une collectivité vivante dans son quartier.
- ✓ Utilisez la domotique et **des accessoires programmables** pour simuler une présence (pour déclencher une lumière, la télévision, une sono etc).



En cas d'absence ma maison paraît toujours habitée (suite)



VOUS POSSÉDEZ UN CHIEN ET VOUS LE LAISSEZ À VOTRE DOMICILE EN VOTRE ABSENCE ?

S'il se met à aboyer lorsque quelqu'un s'approche de votre domicile, c'est également un bon moyen de dissuasion. Ses aboiements auront l'avantage d'alerter vos voisins même si le cambrioleur tente une approche. Évidemment,

un chihuahua n'aura pas le même effet dissuasif qu'un rottweiler ou un berger allemand.

Ceci dit, un chien impose aussi de véritables contraintes, il ne faut pas prendre un chien uniquement pour s'en servir comme moyen de dissuasion/protection, c'est avant tout un animal de compagnie, avec de vraies responsabilités, pensez-y !

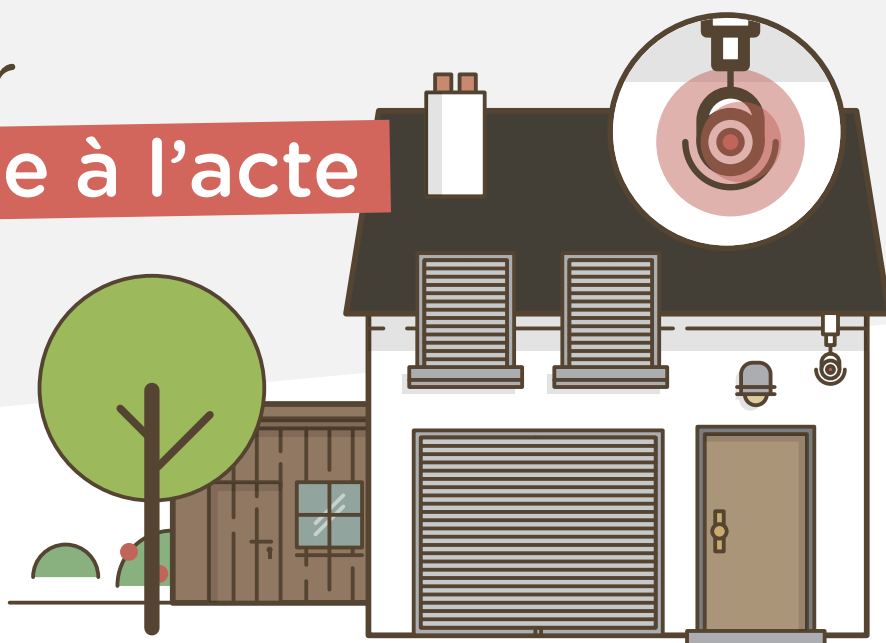
Les ménages possédant un chien ont une probabilité inférieure de 27 % que le cambrioleur entre dans le logement ou la propriété*.

Pour qu'un chien soit dissuasif face à d'éventuels cambrioleurs :

- ✓ **Il doit être dressé.** Il ne doit ni aboyer en permanence, ni rester muet dès qu'un inconnu pénètre sur votre propriété.
- ✓ **Il doit être d'une taille suffisante** pour dissuader le cambrioleur de tenter une approche.



Dissuader le passage à l'acte



**la présence
d'une alarme
dans le
logement
réduit le
risque de vol
de presque
60%***

Différents moyens de dissuasion existent, cela va de la simple fausse caméra à la télésurveillance ou même à l'alarme avec déclenchement d'un gaz (ce système encore très coûteux, est plutôt utilisé pour protéger des petits commerces ou des entrepôts).

L'INDISPENSABLE :

- **Un éclairage extérieur** avec détection de mouvement.
- **Une alarme intérieure** à détection de mouvement à des emplacements clés (tous les prix existent : renseignez-vous auprès de revendeurs agréés afin de sélectionner celle qui correspond le mieux à votre

budget et votre habitation).

DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRE :

- Caméra extérieure et/ou intérieure à détection de mouvement.
- Système « tout en un » de télésurveillance, incluant alarme, caméras et une surveillance/gestion à distance.
- Console d'alarme.

Focus sur les différents types d'alarmes :



- > **La plus simple et la plus répandue, c'est l'alarme sonore/sirène assourdissante** (qui ne peut excéder 105 dB selon la réglementation en vigueur - et sur une durée maximale de 3 minutes si c'est une alarme extérieure). **Ce dispositif peut être associé à de la télésurveillance** afin de renforcer votre protection par une surveillance humaine.
- > **D'autres systèmes proposent des aboiements de chiens enregistrés**, pour simuler la présence d'un chien, plutôt qu'une sirène assourdissante, avec plus ou moins de réalisme.
- > **La plus évoluée consiste à déclencher une capsule de gaz opacifiant qui limite la vision à 20 centimètres, ou un gaz lacrymogène (gaz au poivre) à hauteur de 20%**. L'effet ne se dissipe qu'après une trentaine de minutes. Ces systèmes sont encore relativement coûteux (500 € à 2000 € minimum sans compter les recharges de gaz), et le moindre oubli libérera le gaz et le propriétaire se retrouve noyé dans de la fumée. C'est donc beaucoup plus contraignant que le déclenchement d'une simple sirène en cas de déclenchement intempestif, et à réserver à des personnes rigoureuses, très méthodiques.
- > **Soyez attentif au mode de fonctionnement de votre alarme lors de votre choix** (wifi et/ou filaire) - (électrique et/ou à piles etc.) : une coupure de courant ou un brouilleur de fréquence ne doit pas pouvoir désactiver votre alarme.



Contrer les tentatives d'effraction



Si un voleur tente de passer à l'acte, il commencera par les points d'accès à l'abri des regards (porte de derrière, porte-fenêtre côté jardin etc.). Ces points d'accès doivent impérativement être sécurisés pour pouvoir résister à une tentative d'effraction. Plus le voleur « perd du temps » à essayer de forcer un accès, plus il y a de chances qu'il abandonne.

PORTEZ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX PORTES FENÊTRES, SOUVENT VULNÉRABLES AUX EFFRACTIONS :

- Ces accès sont souvent peu sécurisés, les

cambricoleurs utilisant l'espace du haut pour incliner l'un des 2 battants et déboîter le verrouillage. Un bon moyen de protection consiste à utiliser un système de blocage par clé pour solidariser les 2 battants lors de votre absence (en complément d'une alarme efficace). Bien entendu cela n'empêchera pas les cambrioleurs les plus téméraires de casser une vitre, mais cela reste très bruyant, et de moins en moins fréquent. Les cambrioleurs veulent rester discrets pour ne pas alerter des passants ou des voisins.

En appartement, un dispositif de sécurité seul est peu efficace, mais en associant plusieurs comme digicode + alarme + porte blindée fait baisser le risque d'effraction de 85%*.

LE CAS DES VOLETS PVC DES MAISONS CONTEMPORAINES

- Si vous possédez ce type de volet, essayez de les soulever d'une main de l'extérieur.

Vous ne rencontrez aucune résistance ? Les cambrioleurs non plus ! Il

est possible de rajouter des systèmes de blocage pour le bas de ces volets, cela reste malgré tout une protection rudimentaire qui peut être forcée assez rapidement par des voleurs expérimentés. D'autant plus que la résistance à l'arrachage de ce type de matériau est très faible (IRP 10).

- Une bonne protection passe par des volets à battants pleins renforcés par des barres de sécurité ou par des volets à lames renforcées et motorisés. Renseignez-vous dans les enseignes spécialisées ou chez un artisan renommé.



? **L'IRP**, qu'est-ce que c'est ?

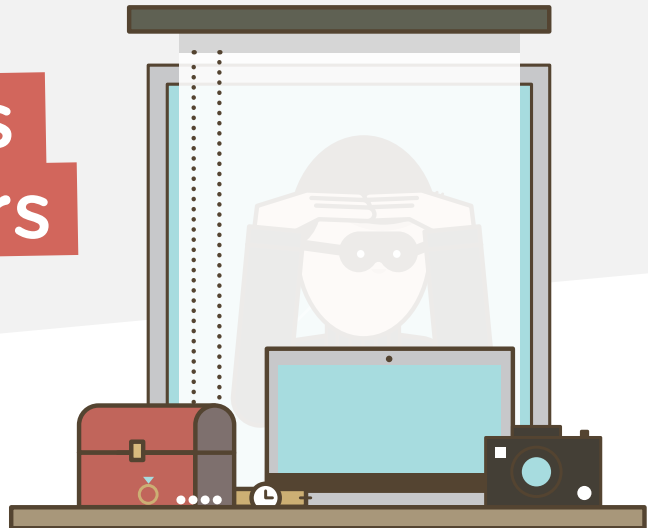
Cet indice reflète le niveau de résistance à l'effraction, cet indice va de 10 (volet PVC) à 150. Il indique la résistance à la pression en Kg. Un indice de 60 correspond à une bonne protection (lames en aluminium renforcées).

? **La Norme A2P**, qu'est-ce que c'est ?

Cette certification garantit la résistance de vos volets en cas d'effraction. Elle s'applique sur des volets électriques uniquement, et ces volets se bloquent lors d'une tentative d'effraction. Ces volets peuvent s'intégrer à votre système d'alarme/domotique.



Empêcher le repérage de vos objets de valeurs



Les bijoux restent les objets les plus dérobés lors d'un cambriolage, suivi par du matériel HI-FI, photo vidéo, par du numéraire ou un moyen de paiement, et par l'informatique (en augmentation de plus de 50% depuis 2007)*.

Les cambrioleurs effectuent souvent des repérages avant de passer à l'acte. Des objets de valeurs visibles de l'extérieur accroissent fortement les risques de cambriolages, aussi, pensez à tirer vos rideaux ! Ne laissez pas des objets de valeurs trop visibles de l'extérieur, notamment lorsque vous vous absentez.

RIEN NE REMPLACE LA VIGILANCE

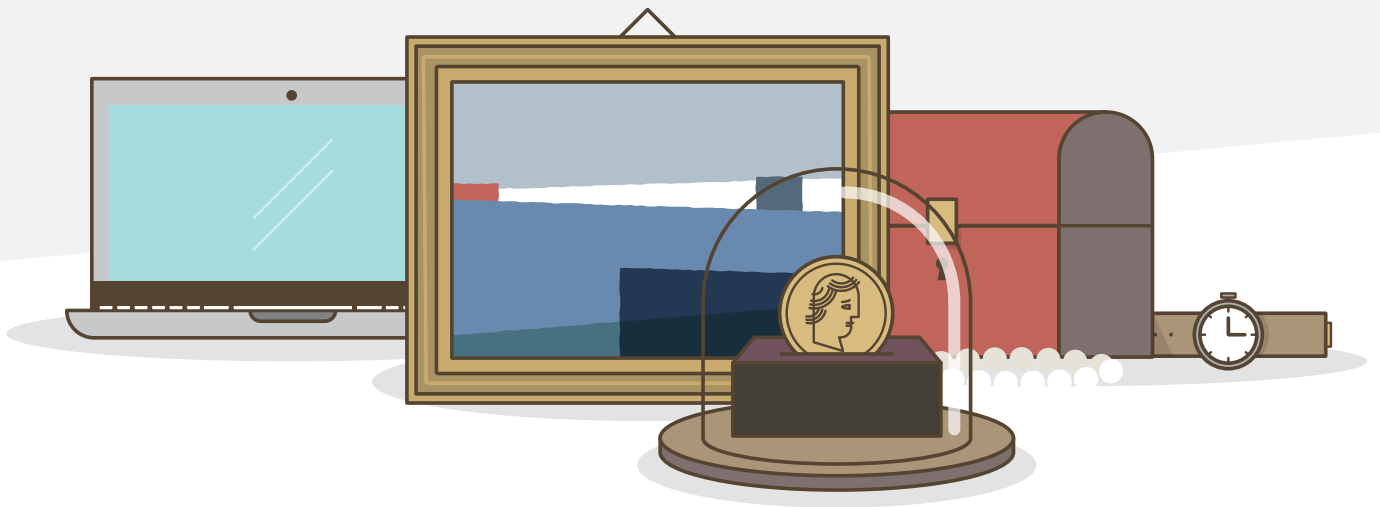
Face aux démarcheurs ou se faisant passer pour tel, restez ferme ! **Ne laissez pas entrer des personnes non sollicitées, qui peuvent utiliser un faux prétexte** dans le but de repérer des objets de valeurs une fois à l'intérieur de votre habitation.

FERMEZ VOS FENÊTRES

En cas d'absence, même courte, que ce soit au rez-de-chaussée ou à l'étage, certains cambrioleurs sont de vrais acrobates. Les cambrioleurs restent à l'affût de cambriolages faciles, sans avoir besoin de perdre du temps à forcer une porte ou une fenêtre.

Si vous possédez un jardin

et que vous êtes dans celui-ci, il est également préférable de fermer les fenêtres et portes sur lesquelles vous n'avez pas une vue directe, et de **ne pas laisser vos clés visibles dès la porte d'entrée franchie**. Il suffit de quelques minutes d'inattention de votre part et d'un cambrioleur à l'affût pour qu'il commette son larcin ! **Rien ne remplace de bonnes habitudes.**



OÙ CACHER VOS OBJETS DE VALEURS ?

C'est à vous de trouver les endroits les plus insolites. Bien entendu, évitez les dessous et dessus de meuble, derrière ou parmi du linge, les dessous ou fonds de tiroirs, dessous de lits, sous le canapé... Bannissez tout ce qui vous semble évident comme cachette. Éventuellement, demandez à l'un de vos proches de trouver ce

que vous avez caché afin de vous assurer que vos objets de valeurs sont bien dissimulés.

A l'opposé, le vol d'antiquités ou d'œuvres d'art n'est présent qu'à hauteur de 1% environ (soit 6 fois moins qu'en 2007)*.



Ne tentez pas les voleurs

Ne facilitez pas la vie des voleurs en laissant vos outils ou votre échelle accessible dans votre jardin, ils pourraient utiliser vos propres outils pour pénétrer dans votre maison ou celles de vos voisins.

Faites attention aux habitudes qui permettraient au voleur de discerner aisément votre absence (volets fermés en pleine journée, portail manuel fermé à clef, manque d'entretien du jardin, poubelle bien visible qui

n'as pas bougée durant toute une semaine...), tout ce qui peut alerter/donner l'impression que vous êtes en vacances. Évitez aussi de vous absenter ou de faire vos courses tous les jours aux mêmes heures, si vous le pouvez.



Quelques réflexes qui peuvent faire la différence :

- > **Ne mentionnez pas votre absence sur les réseaux sociaux** et/ou votre répondeur téléphonique, c'est un véritable appel au cambriolage.
- > **Bien entendu, ne laissez pas un double de vos clés caché** sous un pot de fleur, le paillason ou une pierre près de votre porte d'entrée (ni plus loin d'ailleurs).
- > **Ne laissez pas des objets contendants proche de vos fenêtres** / dans votre jardin (exemple : grosses pierres), qui pourraient servir à briser les vitres d'une fenêtre.
- > **Un artisan vient vous démarcher** (pour le ravalement de votre façade extérieure, nettoyer votre toiture etc.) **et son véhicule ne porte aucune marque de société ? cela doit déjà vous alerter.** Noter la plaque d'immatriculation du véhicule. Si des vols se produisent ensuite dans votre quartier n'hésitez pas à fournir cette information à la Gendarmerie.
- > **Une marque à la craie ou un symbole inconnu près de votre entrée ?** Signalez-le à la Gendarmerie puis effacez-le, cela peut être un repérage pour une équipe de cambrioleurs, même si cela n'est pas généralisé.
- > Vous jardinez ou vous vous absentez quelques minutes ? **Ne laissez pas des fenêtres ou des portes ouvertes sur lesquelles vous n'avez pas une vue directe.**
- > **Lors de vos absences, rangez tout ce qui peut servir d'échelle à un cambrioleur** (chaises de jardin, poubelle etc.).
- > **Ne laissez rien d'important accessible dès l'entrée de votre maison** (clés de voiture, sac avec papiers et liquide, carnet de chèques et carte bancaire...) pour ne pas être vulnérable aux « **vols sous fausse qualité** ». Ces vols sont des cas dans lesquels les auteurs se présentent le plus souvent en qualité de policier, de plombier, d'agent EDF afin de gagner l'entrée dans le logement et de pouvoir y commettre un vol rapide.
- > **Les vacances d'été et les jours de grandes manifestations sont des périodes très propices aux cambriolages.** L'automne et l'hiver, au moment où la nuit est tombée avant la fin de la journée de travail, sont également des périodes fastes pour les cambrioleurs. **C'est là que les programmeurs d'éclairage peuvent être d'une grande utilité pour simuler une présence.**

Être bien remboursé lors d'un vol



1. Le premier réflexe à avoir est de prendre en photos tous vos objets de valeurs, et conserver celles-ci soit sous format papier, soit sous format digital. Cela vous sera d'une grande utilité en cas de vol.

2. Les factures sont également d'une grande importance, l'assurance vous les demandera pour établir le remboursement de vos objets dérobés. Conserver toutes vos factures que ce soit sous format papier et/ou numérique.

3. En cas d'effraction/vol de votre habitat, contacter rapidement la Gendarmerie qui viendra constater l'effraction, et relever des traces d'empreintes et d'ADN le cas échéant. Informez ensuite votre assurance de l'effraction. En général, la Gendarmerie vous demandera de passer dans un délais d'une semaine pour remplir la plainte, avec la liste des objets dérobés et les circonstances de l'effraction. Transmettez un double de la plainte à l'assurance avec vos factures et les photos des objets dérobés.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
<https://www.cmb.fr/securite>

**Informations & conseils
sur les cambriolages :**

**INHESJ (Institut National des Hautes Etudes
de la Sécurité et de la Justice)**

<https://inhesj.fr/ondrp/thematiques/vols/cambriolages>